

ARRONDISSEMENT DE PROVINS



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
COMMUNE DE
LAVAL-EN-BRIE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 Avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le six avril à neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par M. BONIFACIO, Maire et Président de séance, s'est réuni dans la Salle du Conseil de la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

M. BONIFACIO Jérôme (Maire), M. CHON Patrick (1^{er} Adjoint), M. GARCIA Philippe (2^{ème} Adjoint), M. CADET Jérémy, M. DEGARDIN Eric, Mme JOUE Sophie, M. JOYEUSE David, M. POTAGE Didier, M. RUFFIER Philippe.

ETAIENT EXCUSES :

Mme DALBARD Geneviève, ayant donné procuration à Mme JOUE Sophie.

ETAIENT ABSENTS :

M. VERSCHAEVE Jean-Pierre.

Après avoir fait l'appel, le quorum étant atteint, M. BONIFACIO, ouvre la séance à neuf heures et dix minutes.

L'ensemble du Conseil décide que les votes se feront à main levée.

M. CADET est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du dernier Conseil Municipal est approuvé.

Approbation du compte de gestion 2018 :

M. BONIFACIO propose à M. GARCIA de présenter le compte de gestion 2018, qui retrace le flux des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année budgétaire.

M. GARCIA indique que les écritures du compte de gestion sont conformes à celles du compte administratif 2018. Il précise que les recettes ont été surestimées, en partie à cause de l'absence de levée de taxe d'aménagement. Cette baisse des recettes va être prise en compte dans le budget 2019.

M. GARCIA fait part que le compte est positif, grâce à une maîtrise des dépenses. Toutefois il invite le Conseil à rester vigilant sur les baisses des recettes à cause des modifications de fiscalité entreprises par le Gouvernement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 tel qu'il a été présenté par le receveur municipal (délibération n°6).

Approbation du compte administratif 2018 :

M. BONIFACIO transmet la présidence du Conseil à M. GARCIA et sort de la salle du Conseil.

M. GARCIA présente le compte administratif 2018, les recettes et les dépenses étant en tout point identiques au compte du Trésor Public.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, hors de la présence de M. BONIFACIO, le compte administratif 2018 tel qu'il a été présenté (délibération n°7).

Affectation du résultat 2018 :

M. BONIFACIO reprend la présidence du Conseil Municipal.

M. BONIFACIO expose que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation du résultat. N'ayant pas de reste à réaliser, le solde disponible fait ressortir un excédent de 390 312.44€ en fonctionnement.



M. BONIFACIO propose que le solde disponible soit affecté comme suit : affectation complémentaire en réserve (R1068) : 19 077.43€ et affectation de l'excédent à reporter (R002) : 371 235.01€.

M. RUFFIER constate que l'excédent a progressé de presque 20 000€ entre 2017 et 2018, prouvant une bonne gestion des deniers de la commune.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération n°8.

Vote du budget primitif 2019 :

M. BONIFACIO indique que le budget primitif a été présenté à la Trésorerie Principale. Une seule remarque a été émise, et de suite corrigée : la création d'un compte dédié en prévision de l'issue de l'affaire qui oppose M. GIMEL et la commune depuis des années. Ce compte pourra être alimenté durant la procédure.

M. BONIFACIO indique qu'il y a un décalage pour les frais de scolarité. En effet, la Mairie de Salins connaît des retards dans l'émission de ses titres concernant les frais de scolarité. Afin d'être en phase entre les années scolaires et les années budgétaires, une demande a été réalisée auprès de la Mairie de Salins afin d'émettre les titres pour les années scolaires 2017/2018 et 2018/2019 cette année. Ce problème de décalage est également constaté sur les frais de gestion des bâtiments scolaires par le Syndicat Intercommunal d'Équipement, d'Entretien et d'Exploitation des Nouveaux Locaux Scolaires.

La demande a été approuvée par la Mairie de Salins qui y répondra favorablement.

M. GARCIA indique la création du compte « secours et dot » en remplacement du CCAS pour provision en cas de nécessité.

M. GARCIA expose que le budget est sain, pouvant répondre aux besoins et projets 2019 du Conseil Municipal. La commune s'autofinance malgré les baisses des dotations et l'augmentation des coûts de fonctionnement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la délibération n°9 portant sur le budget primitif 2019.

Vote des taux d'imposition 2019 :

M. BONIFACIO expose qu'il convient de voter les taux d'imposition des taxes locales, et propose de reconduire au même taux les 3 taxes locales pour 2019, à savoir :

- taxe d'habitation : 14.73
- taxe foncière bâti : 13.89
- taxe foncière non bâti : 46.22

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le maintien des taux d'imposition des taxes locales (délibération n°10).

Vote des subventions aux associations 2019 :

M. BONIFACIO propose de reconduire les subventions aux associations pour 2019 comme suit :

- | | |
|--|--|
| - Club des Valrivois : 700€ | - Les restaurants du Cœur : 150€ |
| - Comité des fêtes : 800€ | - Service d'Aide à Domicile Bassée
Montois : 120€ |
| - Croix Rouge : 100€ | - Maison Familiale Rurale du Sénonais : 67€ |
| - Donneurs de Sang Bénévoles : 50€ | - Collège Paul Eluard : 420€ |
| - USSIF (ex Fondation Hospitalière Sainte
Marie) : 763€ | |

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les montants des subventions de la délibération n°11.

Redevance d'occupation du domaine public 2019 due par GRDF :

M. BONIFACIO communique les montants 2019 de la redevance d'occupation du domaine public due par GRDF selon le contrat signé le 23 mai 2000 pour une durée de 30 ans.

Le Conseil Municipal prend connaissance à l'unanimité de la délibération n°12.

Questions diverses :

Sans objet.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été traité, et sans questions supplémentaires, M. BONIFACIO clôture la séance à neuf heures et cinquante-huit minutes.

